



# DOSSIER DE PRESSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA CIVIS DU 09/04/25

CIVIS : PREMIER ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET HUMAIN DU GRAND SUD



Les Élus de la CIVIS se réunissent ce **mercredi 9 avril 2025** à l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre pour décider des grandes orientations de l'intercommunalité et des projets à mettre en place. **52 points sont inscrits à l'ordre du jour.**

Parmi eux :

- Le vote du Compte Financier Unique (CFU) du budget principal de la CIVIS et de l'ensemble des budgets annexes de l'exercice 2024 **(03)**
- Le vote des taux de fiscalité ménages, du taux de fiscalité économique et du taux de TEOM 2024 **(05)**
- Le vote du budget principal de la CIVIS, du budget annexe GEMAPI et des budgets annexes Eau Potable et Assainissement pour l'exercice 2025 **(07)**
- La garantie d'emprunt SIDR - Opération « ABBE BRUGUIERE », 21 LLTS, sur la commune des Avirons **(16)**
- La garantie d'emprunt SEMADER - Opération « MOZA », 41 LLS, sur la commune de Saint-Pierre **(17)**
- L'approbation du programme et de la convention de mandat relatifs à la réalisation de la passerelle de l'Étang du Gol **(23)**
- L'avis d'opportunité et participation financière de la CIVIS à l'opération SHLMR « Gol Bacquet » au titre du PLH **(32)**
- L'avis d'opportunité et participation financière de la CIVIS à l'opération SHLMR « Bois de Gaulette Rouge » au titre du PLH **(33)**
- L'approbation du règlement de fonctionnement de l'activité Handiplage de la plage du centre-ville de Saint-Pierre **(44)**

# Vote du Compte Financier Unique du budget principal de la CIVIS et de l'ensemble des budgets annexes pour l'exercice 2024.

En 2024, la CIVIS a constaté une réelle reprise des indicateurs financiers avec notamment la progression de l'épargne brut de l'intercommunalité qui s'élève à 17,7 millions d'euros en 2024.

Ces résultats en nette amélioration sont le fruit d'une augmentation des recettes d'une part et d'autre part d'une maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement.

Le Compte Financier Unique 2024 apparaît à ce titre comme le meilleur de cette dernière décennie et témoigne de l'engagement affiché de la CIVIS à construire un avenir solide pour l'ensemble des administrés de son territoire.

# Vote du budget principal et des budgets annexes 2025.

La CIVIS intervient quotidiennement auprès de ses habitants et participe au développement de son territoire. Afin de maintenir un haut niveau de services publics, le Conseil Communautaire propose chaque année d'adopter un budget. Celui-ci intègre les orientations débattues et arrêtées lors du dernier conseil, qui pour rappel, évoquait un contexte économique difficile et contraint et ce, malgré l'amélioration sensible des indicateurs financiers.

**Pour l'exercice 2025, la CIVIS disposera donc d'un budget global de 309 482 854,96 €**, avec une hausse de 4,04 % par rapport à celui de 2024 (297 468 179 €). Ce budget primitif inclut :

- Une diminution du montant alloué au transport,
- Une augmentation de la participation à ILEVA et de la subvention au CIAS,
- Une baisse des compensations fiscales, comme annoncé dans le PLF 2025,
- La poursuite de la sortie du FPIC,
- Une section d'investissement en baisse par rapport au BP 2024, mais en hausse par rapport aux dépenses effectivement réalisées en 2024,
- Une épargne nette positive,
- Un ratio de désendettement de 11 ans inférieur au seuil des 12 ans.

En sus d'une épargne nette positive, l'objectif du budget 2025 est de confirmer l'amélioration des indicateurs financiers constatés au CFU 2024.

En dépit des crises majeures auxquelles est confrontée la CIVIS, le choix s'est porté sur le maintien du programme d'investissement pour soutenir l'activité économique sur le territoire. **Les investissements prévus pour cette année s'élèvent ainsi à 52,4M€** (48 M€ en 2024), avec près de 37,4 M€ consacrés aux dépenses d'équipement (34 M€ au BP 2024 et 24 M€ au CFU 2024).

## BUDGETS 2025



	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Budget principal	63 173 522,40 €	167 300 986,00 €	<b>230 474 508,40 €</b>
Gemapi	5 130 461,62 €	1 595 484,27 €	<b>6 725 945,89 €</b>
Eau	40 046 353,70 €	8 940 252,80 €	<b>48 986 606,50 €</b>
Assainissement	16 320 857,92 €	6 974 936,25 €	<b>23 295 794,17 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>124 671 195,64 €</b>	<b>184 811 659,32 €</b>	<b>309 482 854,96 €</b>

# Pas d'augmentation de la fiscalité en 2025

La CIVIS procède également au vote des taux des différentes taxes perçues sur son territoire. Pour l'exercice 2025, la CIVIS réussit à maintenir ces taux identiques à ceux de l'année 2024 :

- Taxe d'habitation : 6,90%,
- Taxe sur le Foncier Bâti : 3 %,
- Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) : 1,77 %.
- Cotisation Foncière des Entreprises : 29,03 %
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 17,91 %

Concernant la taxe GEMAPI, le produit attendu est de 1 500 000 €. Afin d'atteindre ce produit, les taux seront calculés par les services de la DGFIP après la réception des bases définitives de taxes foncières.

**Avec ce budget 2025 contraint mais volontaire, la CIVIS confirme à nouveau son rôle de premier acteur du développement économique, social et humain du Grand Sud.**





## La CIVIS soutient la construction de logements sociaux.

### Garantie d'emprunt SIDR - Opération « ABBE BRUGUIERE », 21 LLTS, sur la commune des Avirons

La SIDR a formulé une demande afin d'obtenir **une garantie de la CIVIS à hauteur de 851 260.30 €** représentant 100 % de l'emprunt qu'elle a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations **pour financer l'opération « ABBE BRUGUIERES» de 21 logements LLTS situés sur la commune des Avirons.**

**Le Conseil Communautaire a décidé d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt d'un montant total de 851 260.30 €,** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt.

### Garantie d'emprunt SEMADER - Opération « MOZA », 41 LLS, sur la commune de Saint-Pierre

La SEMADER a formulé une demande afin d'obtenir **une garantie de la CIVIS à hauteur de 786 417.00 €** représentant 100 % de l'emprunt qu'elle a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations **pour financer l'opération « MOZA » de 41 logements LLS situés sur la commune de Saint-Pierre.**

Le Conseil Communautaire a décidé d'accorder à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt d'un montant total de 786 417.00 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt.

### **Avis d'opportunité et participation financière de la CIVIS à l'opération SHLMR « Gol Bacquet » au titre du PLH sur la commune de Saint-Louis.**

L'opération « GOL BACQUET », proposée par la SHLMR sur la commune de Saint-Louis a pour but **la réalisation de 22 logements de type LLTS (Logements Locatifs Très Sociaux)** répartis comme suit :

- 2 logements T1,
- 9 logements T2,
- 6 logements T3,
- 4 logements T4,
- 1 logement T5

Au titre des aides prévues au Plan Local de l'Habitat et Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PLH-PILHI), la SHLMR a sollicité le soutien financier de la CIVIS. La CIVIS a prévu dans son Plan Local de l'Habitat de participer à la réalisation de logements locatifs très sociaux en attribuant une aide plafonnée à 6 000 € / logement. **Compte tenu du nombre de logements, la participation de la CIVIS sera de 132 000 €.**

### **Avis d'opportunité et participation financière de la CIVIS à l'opération SHLMR « Bois de Gaulette Rouge » au titre du PLH sur la commune de Petite-Île.**

L'opération « Bois de Gaulette Rouge », proposée par la SHLMR sur la commune de Petite-Île a pour but **la réalisation de 24 logements de type LLTS (Logements Locatifs Très Sociaux)** répartis comme suit :

- 8 logements T2,
- 10 logements T3,
- 4 logements T4,
- 2 logements T5.

Au titre des aides prévues au Plan Local de l'Habitat et Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PLH-PILHI), la SHLMR a sollicité le soutien financier de la CIVIS. La CIVIS a prévu, dans son Plan Local de l'Habitat, de participer à la réalisation de logements locatifs très sociaux en attribuant une aide plafonnée à 6 000 €/logement. **Compte tenu du nombre de logements, la participation de la CIVIS sera de 144 000 €.**

**Ces engagements financiers de la CIVIS marquent son ambition forte et affichée de soutenir la construction de logements sociaux sur son territoire toujours dans un souci de développement social durable.**



## Réalisation de la passerelle de l'Étang du Gol.

La création d'un itinéraire piéton cycle « Pointe du Diable » - Forêt de L'Étang-Salé» a été déclarée d'intérêt communautaire le 29 mars 2003. La CIVIS envisage alors de réaliser une passerelle mixte reliant les berges Nord et Sud de l'étang du Gol, sur les communes de Saint-Louis et de L'Étang-Salé.

**Les différents échanges entre la DEAL et la CIVIS ont convergé vers un nouveau principe de réalisation de la passerelle : le pont reconstitué soudé à deux travées.**

Le site de l'étang du Gol, l'une des trois zones aquatiques littorales de l'île, est d'un intérêt majeur au niveau écologique et paysager. De plus, la proximité de la zone urbaine du quartier de l'Étang (Saint-Louis) donne au site une réelle dimension touristique. **Ce complexe naturel humide est écologiquement riche, notamment pour sa végétation, et surtout pour la présence de nombreux oiseaux migrateurs qui y trouvent des sites de nidification.** Mais, c'est aussi une zone victime de pollutions, par des industries proches ou par un habitat à fort développement.

Le projet valorisera le caractère du quartier de l'Étang et le paysage de l'espace naturel. Il s'affirmera comme un élément permettant d'identifier clairement le lieu et présentera une image positive de la politique de la CIVIS et des communes.

Pour cela, il est proposé de conclure un contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage en quasi-régie avec la SPL Grand Sud. La rémunération de la SPL Grand Sud, au titre de ses missions de mandataire, est fixée à 228 360 € HT hors révision contractuelle, TVA en sus au taux en vigueur, représentant un temps passé, estimé à 247 personnel/jours.

**Coût de l'opération à 2 902 483,25 € HT, dont :**

- Études et travaux : 2 674 123,25 € HT
- Mandat de maîtrise d'ouvrage : 228 360 € HT

# Handiplage : ouverture toute l'année !

L'activité Handiplage vise à offrir aux personnes en situation de handicap et/ou à mobilité réduite, un accès au milieu marin et à la baignade sous la surveillance et l'encadrement des Maîtres-Nageurs Sauveteurs de la CIVIS.

Cette activité basée au poste de secours de la plage du centre-ville à Saint-Pierre, offre la possibilité aux personnes à mobilité réduite d'accéder aux activités nautiques. **Désireuse d'offrir un service plus adapté au territoire et aux bénéficiaires, la CIVIS a donc fait le choix d'ouvrir le service Handiplage toute l'année, du mardi au dimanche (jours fériés inclus) de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30.**

Afin de faciliter la mise en œuvre de l'extension des horaires du service Handiplage, un nouveau règlement est indispensable. Celui-ci a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement de l'activité Handiplage, notamment sur les points suivants :

- Les périodes et les horaires d'ouverture de l'activité Handiplage sur le site labellisé des jardins de la plage
- Le mode d'emploi et l'utilisation des fauteuils amphibies mis à disposition
- Les modalités de réservation et de planification des créneaux par les usagers
- Les modalités de l'information de cette prestation
- Les actions coordonnées entre les parties ainsi que le cadre partenarial

**La plage du centre-ville de Saint-Pierre est la seule plage du territoire qui accueille les personnes en situation de Handicap et qui possède un label Handiplage de niveau 3** avec des vestiaires adaptés ou des cabines de change PMR, des panneaux de signalisation aux entrées de la ville.

Offrir au plus grand nombre l'accès à l'une des plus belles plages du sud reste **une priorité pour la CIVIS, qui continue d'œuvrer au quotidien pour un service public inclusif.**



**CIVIS**

## HANDIPLAGE

LA PLAGE ACCESSIBLE À TOUS ET TOUTE L'ANNÉE !

SAINT-PIERRE  
PLAGE DU CENTRE-VILLE

**OUVERT**  
DU MARDI AU DIMANCHE  
(JOURS FÉRIÉS INCLUS)  
DE 9H00 À 12H00 ET  
DE 13H00 À 17H30

SUR RÉSERVATION  
0262 250 476

FAUTEUILS FLOTTANTS ET TAPIS D'ACCÈS SUR LE SABLE  
À DISPOSITION DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

**DISPOSITIF GRATUIT**

CIVIS - 0262 250 476



SAINTE-PIERRE  
SAINT-LOUIS  
L'ÉTANG-SALÉ  
PETITE-ÎLE  
CILAOS  
LES AVIRONS

## Contact presse

**CIVIS :**

[communication@civis.re](mailto:communication@civis.re)

0262 49 96 00

CIVIS : PREMIER ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET HUMAIN DU GRAND SUD